

Personnes présentes :	M. Michel Byette	président
	M. Claude Ferron	vice-président
	M. Pierre Montreuil	administrateur
	M. Daniel Cournoyer	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Mariannick Mercure	administratrice
Personne absente :	M. Philippe Lauzon	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
Personnes ressources :	M. Patrice Dupuis	Directeur général
	Mme Caroline Cinq-Mars	Directrice des services administratifs et trésorière

1. Mot de bienvenue du président

M. Michel Byette, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(20-21) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Montreuil
APPUYÉ DE : Mme Mariannick Mercure

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Cas de harcèlement visant un superviseur de la STTR

(21-21) CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'enquête pour les deux plaintes de harcèlement ;

CONSIDÉRANT les politiques internes de la STTR en matière de harcèlement psychologique au travail ;

CONSIDÉRANT les avis légaux dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT que les événements qui ont eu lieu sont considérés comme faisant partie d'une faute grave de la part du superviseur ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une première faute du genre commise par cet employé, que des excuses ont été faites et acceptées, qu'une formation devra être complétée et réussie et qu'un plan de retour probatoire sera mis en place :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Daniel Cournoyer
APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QU'une mesure disciplinaire soit imposée au superviseur fautif concernant ces deux plaintes de harcèlement ;

QUE cette mesure disciplinaire inclut une suspension d'une durée de trois semaines sans solde, une rencontre avec les plaignants et une formation incluant un volet sur la civilité et la prévention du harcèlement au travail.

ADOPTÉE

4. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron
APPUYÉ DE : M. Pierre Montreuil

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 13h00

ADOPTÉE

M. Michel Byette
Président

M. Patrice Dupuis
Secrétaire corporatif temporaire